

# Aide à la mise en place d'actions éducatives en architecture

## DRAC

### Présentation du dispositif

- Dans le cadre du soutien à l'architecture, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) poursuivent une politique d'aide à la mise en place d'actions éducatives dans ce domaine.
- Les DRAC soutiennent financièrement les collectivités territoriales et les structures de diffusion de l'architecture (Villes et pays d'art et d'histoire, conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement, maisons de l'architecture, associations...) qui favorisent la mise en place d'activités pédagogiques, notamment dans le cadre de l'histoire des arts où l'architecture est bien identifiée (arts de l'espace...).

### Montant de l'aide

- L'aide prend la forme d'une subvention dont le montant est déterminé selon la nature du projet et les dépenses nécessaires à sa réalisation.

### Organisme

#### DRAC

#### Direction Régionale des Affaires Culturelles

- **Accès aux contacts locaux**  
Web : [www.culture.gouv.fr/...](http://www.culture.gouv.fr/...)